



Amiens

Audience Rectorale du 9 septembre 2021 :

Présents pour la Direction Académique : Mme Delphine Viot Legouda (SGA) - M.Samuel Haye (DRH)- M Frédéric Kuncze (DPAE).

Présents pour A&I : Mmes Caplin Dahenne Christelle (SD OISE et représentante UNSA CTA) , Véronique Pinna-Mielczarek (représentante UNSA CTSA), Messieurs Fabien Cahard (SD Somme), Mme Nadia Thiam (trésorière) , M. Alexis Hiolin (membre du bureau académique) et Monsieur Christian Dahenne (Secrétaire Académique)

1. Feuille de route Ressources Humaines

Tous les personnels ont été destinataires de la feuille de route RH envoyé en 2021 par mail.

Nous demandons des précisions sur plusieurs points.

« **Optimisation d'accompagnement** » : Rappel de l'importance du tutorat pour TOUS les personnels, quel que soit la catégorie (C, B et A) et le lieu d'exercice (EPLÉ ou services) à partir du moment où l'agent change de métier. Les tuteurs doivent être connus par les personnels dès leur affectation. Nous renouvelons notre demande de développement de l'offre de formation pour les personnels des services.

Réponse de la Direction académique :

- un questionnaire sur les besoins en tutorat a été envoyé aux personnels des services à la rentrée.
- D'accord sur le tutorat généralisé pour tout nouveau personnel
- D'accord sur l'amélioration de la nomination des tuteurs
- Travaille sur le développement de l'offre de formation pour les personnels des services
 - Publication d'un guide d'accompagnement (santé au travail) qui sera envoyé par mail
- Remise à plat de l'intranet de l'académie
- publication d'un guide pour les personnels contractuels



Amiens

« **RH de proximité** » : demande de précisions sur le réseau « RH de proximité » et le recrutement de conseillers RH de proximité. Inquiétude des personnels administratifs « gestionnaires de carrière » des services du Rectorat sur leur avenir si d'autres personnels effectuent leurs missions.

Réponse de la direction académique : actuellement , 3 conseillers « mobilité – carrière » basés dans les DSDEN. Prise de RDV par l'application PROXI-RH ou par mail (cf site académie d'Amiens) sans passer la voie hiérarchique. L'objectif est de développer ce réseau avec le recrutement de 10 autres référents RH de proximité. Pourquoi ne pas se reposer sur des adjoints gestionnaires en EPLE - 1 appel à candidature sera effectué par le Rectorat. Les personnels concernés auront une formation. Les missions des RH de proximité ne sont pas les mêmes que les missions des personnels administratifs gestionnaires de carrières dans les services. Elles sont complémentaires.

« **Action sociale en faveur du bien être des personnels** » : qu'est il prévu ?

Réponse de la Direction académique : Pour pallier à l'absence de Comité d'entreprise dans la Fonction publique. Réflexion sur la prise en charge d'une partie de cotisation à une association sportive pour les personnels par exemple. Publication d'un guide du logement avec un dispositif de réservation de bail pour tous les nouveaux personnels. Réflexion au niveau national sur la création d'une sorte d'amicale. Publication d'un nouveau guide de l'action sociale.

M. Dahenne rajoute que désormais, afin de pallier à cet absence de CE, les adhérents du syndicat A&I/UNSA bénéficie d'un service supplémentaire : des réductions sur de nombreux loisirs, sorties et locations de vacances.

« **Administration 3.0** » : qu'est ce que cela recouvre ?

Réponse de la direction académique : l'objectif est de faciliter les démarches des personnels. Déjà ESTEVE pour les entretiens professionnels, développement de COLIBRIS, qui sera un portail pour effectuer les différentes demandes (télétravail, temps partiel, congé de formation, etc...)

2- Mise en œuvre du télétravail en services et en EPLE

Un bilan est demandé sur le nombre de demande , de refus et de recours. Si la charte existe pour les personnels des services, quid du groupe de travail sur le télétravail en EPLE qui ne s'est plus réuni, alors que toutes les missions et les applications disponibles à distance ont été remontées par les représentants d'A&I/UNSA lors de ces GT.

Réponse de la Direction académique : Pour le services , il y a eu 264 demandes . 209 ont eu un avis favorable (c'est-à-dire que l'agent a eu exactement ce qu'il demandait) . 15 % ont eu



Amiens

un accord partiel (1 journée accordée au lieu de 2 demandées par exemple) . 9 ont eu un avis défavorable. Il y a 1 recours. En ce qui concerne la mise en œuvre du télétravail en EPLE, c'est plus compliqué car il faut s'entendre avec les collectivités pour la mise à disposition du matériel informatique .

Nous attirons l'attention de la direction académique sur le refus opposé quasi-systématiquement sur les demandes de télétravail pour les secrétaires d'IEN dans l'Oise notamment. Il n'est pas logique que , pour certaines situations, le supérieur N+1 est favorable mais qu'il n'est pas suivi par la Direction académique. De plus, un accord partiel devrait être traité comme un refus car il ne correspond pas à la demande de l'agent . Ce refus peut faire l'objet d'un recours devant la CAPA. En ce qui concerne le télétravail en EPLE, nous rappelons que le télétravail est un droit reconnu à tous les personnels , sans distinction de leur lieu d'exercice. Il ne peut y avoir de discriminations. Il faut donc reprendre le travail , surtout que M le Recteur s'y était engagé.

3- Carte comptable

Nous ne comprenons pas les objectifs du groupe de travail voulu par la direction académique qui varient d'un groupe à l'autre. L'académie d'Amiens respecte les dernières recommandations en la matière en nombre moyen d'établissements rattachés. A part revoir le maillage territorial à la marge, il n'y a pas à refaire une énième réforme de la carte comptable. Nous demandons aussi des informations sur les postes vacants d'agents comptables et les raisons pour lesquelles le poste d'agent comptable du lycée Henri Martin n'a pas été publié au mouvement ni sur la place de l'emploi public.

Réponse de la Direction académique : 1 poste vacant au lycée de Grandvilliers, 1 départ à la retraite au 1^{er} octobre au lycée Henri Martin, 1 départ suite à un détachement au Lycée de Cassini en décembre. Aucune décision n'est arrêtée pour le moment . Comme il y a réflexion sur le maintien ou non de l'agence comptable au Lycée Henri Martin, il ne pouvait pas y avoir de recrutement sur le poste pour après dire à l'agent comptable que son agence fermerait. Il est prévu qu'en attendant que la décision soit prise , un gestionnaire contractuel soit affecté au lycée et qu'il y ait un agent comptable par intérim.

4- Requalification des supports des personnels administratifs

Nous attirons l'attention sur le dialogue mené par A&I/UNSA au niveau national qui a abouti à un plan de requalification ambitieux sur 6 ans. Si des requalifications se sont faites dans l'urgence en fin d'année dernière, quelles sont les prochaines étapes ? Quand est programmé un groupe de travail à ce sujet ?



Amiens

Réponse de la Direction académique : Seules des requalifications de C en B ont pu être effectuées en fin d'année dernière. Désormais, il y aura en plus des requalifications de B en A. Il y avait 18 possibilités de requalifications de C en B l'année scolaire dernière : une partie a bénéficié aux personnels qui ont obtenu la liste d'aptitude ou le concours qui souhaitent rester sur leur poste et qui remplissaient des missions de catégorie B (fiche de poste demandée). Le reste a servi à requalifier des supports vacants de catégorie C pour faire en sorte que tous les EPLE de 4^{ème} catégorie disposent d'au moins un support B, ainsi que dans les EPLE en REP. La DOS n'a pas encore prévenu les établissements concernés. Pour les requalifications 2022, le GT aura lieu lorsque les enveloppes et les chiffres seront alloués à l'académie.

5- Revalorisation de l'IFSE et Convergence indemnitaire

Nous informons la direction académique de la signature prochaine d'un relevé de décisions au niveau national qui prévoit une revalorisation de l'IFSE et exige une convergence indemnitaire dans un premier temps au sein d'une même région académique afin de réduire les inégalités de traitement entre les personnels qui exercent les mêmes missions. Qu'en est-il de ses 2 groupes de travail ?

Réponse de la direction académique : La revalorisation de l'IFSE aura lieu avant la fin de l'année civile, au plus tard sur la paie de décembre 2021 avec effet rétroactif. Les personnels qui connaîtront un rattrapage important seront surtout les collègues de catégorie C. En ce qui concerne la convergence indemnitaire avec l'académie de Lille dans la cadre de la région académique, elle a débuté l'année dernière pour les personnels des services (rémunérés sur le BOP 214). Elle devra être mise en œuvre aussi pour les personnels en EPLE (rémunérés sur le BOP 141) cette année. C'est un travail très lourd car la cartographie et le système est différent dans nos 2 académies. Dans tous les cas, l'harmonisation se fera par le haut. Le GT conjoint devrait se tenir bientôt.

6- Relation avec les collectivités territoriales

Les relations avec le département de l'Aisne et de la Somme sont plutôt bonnes. Pour l'Oise, les relations sont plus compliquées : refus de dialogue avec les organisations syndicales, suppression du groupe permanent, de plus en plus d'enquêtes à réaliser en peu de temps, mise en place de dispositif sans concertation (dernier en date : les produits d'entretien et la non prise en charge du gel hydro alcoolique dans le nouveau catalogue).

La direction académique en prend note.



Amiens